

**DÉCISION SUR LE COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UA
SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITES LOCALES,
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION**

Doc.EX.CL/1109(XXXIV)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision EX.CL/1032(XXXIV) adoptée par la 34^e session ordinaire du Conseil exécutif tenue en février 2019 à Addis-Abeba (Ethiopie) sur les rapports des Comités techniques spécialisés (CTS) notamment le rapport de la troisième session ordinaire de l'Union africaine du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, la gouvernance locale, le développement urbain et la décentralisation ;
2. **ADOpte** la Déclaration de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, la gouvernance locale, le développement urbain et la décentralisation (en tant qu'annexe).

**ANNEXE À LA DÉCISION SUR LE COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ
SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LE
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION**

AU-STC NO. 8. 2018 DECLARATION D'ADDIS-ABEBA

Déclaration d'Addis-Abeba 2018 de la 3^e session du CTS8

Nous, membres du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, réunis au cours de notre troisième session ordinaire à Addis-Abeba (Éthiopie) le 5 décembre 2018 ;

Réaffirmant les décisions prises par les première et deuxième sessions ordinaires du CTS8 ;

Félicitant la Commission de l'Union africaine pour avoir pris les dispositions nécessaires pour la réalisation des activités du CTS8 ;

Notant la nécessité d'allouer des ressources au CTS8 pour lui permettre de remplir efficacement son mandat ;

Reconnaissant la nécessité de renforcer le secrétariat du CTS8 ;

Félicitons les sous-comités pour la mise en œuvre effective de leurs programmes respectifs dans le cadre du CTS8 ;

Reconnaissant la récente décision des chefs d'État et de gouvernement prise sur les réformes à l'Union africaine lors de leur onzième session extraordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) le 18 novembre 2018 :

- 1. Exprimons** notre profonde gratitude et appréciation au peuple et au gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour avoir accueilli la troisième session ordinaire du CTS8 de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation ;
- 2. Félicitons** le secrétariat du CTS8 au Département des affaires politiques (DPA) de la Commission de l'Union africaine pour avoir facilité le bon déroulement du CTS8 ;
- 3. Félicitons** le Bureau sortant pour avoir efficacement dirigé les travaux du CTS8 pendant la période 2017-2018 ;
- 4. Avons procédé** à l'élection des membres du troisième Bureau du CST8 comme suit :

Fonction	Sous-comités du CST	Régions	Pays
Président	Développement urbain et établissements humains	Afrique australe	Lesotho
Premier Vice-président	Décentralisation et gouvernance locale	Afrique du Nord	Maroc
Deuxième Vice-président	Fonction publique et administration	Afrique de l'Est	Tanzanie
Troisième Vice-président	Développement urbain et établissements humains	Afrique centrale	Burundi
Rapporteur	Fonction publique et administration	Afrique de l'Ouest	Niger

5. **Décidons** que les premier, deuxième et troisième vice-présidents du Bureau du CST seront respectivement les présidents des sous-comités de la décentralisation, de la fonction publique et du développement urbain ;
6. **Demandons instamment** au DPA, en vue des réformes de l'Union africaine, de proposer une structure appropriée du secrétariat du CTS8 (prenant en compte les spécificités de chacun des sous-comités) à l'Équipe de la réforme de l'UA pour examen et intégration dans le projet de structure globale de la Commission de l'UA, qui sera soumis à l'approbation des organes délibérants en juin 2019 ;
7. **Décidons en outre** d'entamer le processus de révision du Règlement intérieur du CTS8 en vue de rendre le CTS et ses sous-comités plus efficaces;
8. **Demandons** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, notamment la CEA et ONU-Habitat, d'intégrer les exigences du CTS8 dans la Stratégie globale de mobilisation des ressources de la Commission de l'UA ;
9. **Exhortons** les États membres à constituer une équipe de coordination nationale de haut niveau pour le CTS8, conformément à la déclaration du CTS8 de Brazzaville ;
10. **Demandons également** au Bureau du CTS8 de préparer les directives sur la mise en œuvre des équipes de points focaux nationaux et de les soumettre aux États membres ;
11. **Demandons** à la Commission de l'Union africaine d'accélérer l'élaboration d'une Charte de l'Union africaine sur les valeurs et principes du développement urbain et des établissements humains durables, à soumettre à l'examen des États membres;
12. **Demandons également** à la Commission de l'UA d'accélérer le processus de mise en œuvre du Haut Conseil des collectivités locales (HCLA) en exécutant la décision 993 du Conseil exécutif et de présenter un rapport à cet effet à la session du Conseil exécutif de juin 2019 et demandons à la Commission de l'UA d'engager le processus d'élaboration des statuts et du mandat de la HCLA dans le but de le soumettre à l'examen et à l'adoption des organes délibérants de l'UA ;

13. **Lançons un appel** pour l'allocation de crédits budgétaires suffisants pour les travaux du CTS8 ;
14. **Demandons également** le renforcement du plaidoyer en faveur de la ratification de la Charte des valeurs et des principes de la décentralisation, en tenant compte des défis à relever à cet égard, et de la désignation d'un champion africain devant assurer la promotion de la décentralisation afin d'accélérer le processus de ratification de la Charte ;
15. **Prenons note** du Plan de travail du CTS8 pour la période 2019-2020 et demandons à la Commission de l'UA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, de faciliter la mise en œuvre effective et de présenter régulièrement un rapport au Bureau et aux États membres ;
16. **Adoptons** le Cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain en Afrique (NAU) ;
17. **Invitons** les États membres à participer efficacement à la mise en œuvre du Cadre régional harmonisé pour le Nouvel agenda urbain en Afrique (NAU), ainsi qu'à son mécanisme de suivi et d'élaboration de rapports ;
18. **Décidons** de commémorer la Journée africaine de l'habitat et demandons au DPA, en consultation avec les États membres et ONU-Habitat, de faciliter la mise en œuvre de la présente décision ;
19. **Félicitons** le CTS8 pour l'élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration et invitons les États membres qui l'ont ratifiée à la mettre en œuvre et à présenter un rapport à cet effet ; et à ceux qui ne l'ont pas encore ratifié, de le faire ;
20. **Saluons** la création de la Conférence des États parties à la Charte sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration ;
21. **Encourageons** les États membres à participer aux Prix panafricains de l'innovation pour le secteur public (AAPSIA) en 2020 et demandons à la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que la communication sur l'AAPSIA soit envoyée à tous les États membres en temps voulu et dans toutes les langues de travail de l'UA ;
22. **Invitons** les États membres à participer à la Journée africaine de la fonction publique en juin 2019 et juin 2020 ;
23. **Décidons** de tenir les réunions des sous-comités au moins tous les deux ans ;
24. **Demandons** au Président du CTS8 de porter la présente déclaration à l'attention des organes délibérants de l'Union africaine pour examen ;
25. **Décidons** de tenir la quatrième Session ordinaire du CTS8